



N° de résolution
ou annotation



Procès-verbal des Délibérations du Conseil de la Municipalité de Berthier-sur-Mer

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE BERTHIER-SUR-MER
CIRCONSCRIPTION DE LA CÔTE-DU-SUD

2 MARS 2021

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE BERTHIER-SUR-MER, SIÉGEANT PAR VOIE DE TÉLÉCONFÉRENCE, LE MARDI 2 MARS 2021, À DIX-NEUF HEURES (19 h), SOUS LA PRÉSIDENTE DE RICHARD GALIBOIS, MAIRE.

Sont présents :
Monsieur Richard Galibois, maire

Mesdames et Messieurs les conseillers (ères) :
Claire Bossé Marie Tanguay Diane Blais
Chantal Godin Mario Cantin Jocelyn Lapointe

Secrétaire d'assemblée : Martin Turgeon

ORDRE DU JOUR AVEC VARIA OUVERT

1. OUVERTURE
2. ORDRE DU JOUR
3. PROCÈS-VERBAUX DE FÉVRIER 2021
4. FINANCES
 - 4.1 COMPTES
 - 4.2 SOUMISSIONS POUR L'ÉMISSION DE BILLETS 108065-12, F21-003
 - 4.3 RÉSOLUTION DE CONCORDANCE ET DE COURTE ÉCHÉANCE RELATIVEMENT À UN EMPRUNT PAR BILLETS AU MONTANT DE 110 300 \$ QUI SERA RÉALISÉ LE 9 MARS 2021, F21-003
 - 4.4 AFFECTATION D'UNE PARTIE DE L'EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT À L'ACHAT D'UNE UNITÉ D'URGENCE USAGÉE POUR LE SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE ET CIVILE (S19-002)
 - 4.5 AFFECTATION D'UNE PARTIE DE L'EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT AU FOND POUR LE DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE DE BERTHIER-SUR-MER POUR LE PROJET D'ACHAT D'ACTIFS DE LA MARINA ET DE DÉVELOPPEMENT DU PARC FLUVIAL (J21-001 ET I19-004)
 - 4.6 AFFECTATION SUPPLÉMENTAIRE D'UNE PARTIE DE L'EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT AU FOND POUR LA RÉALISATION DE PROJETS STRUCTURANTS POUR AMÉLIORER LE MILIEU DE VIE DE BERTHIER-SUR-MER
5. AFFAIRES NOUVELLES
 - 5.1 TENUE DES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL PENDANT LA CRISE DE LA COVID-19
 - 5.2 RAPPORTS D'ACTIVITÉS 2019 ET 2020 DE LA MUNICIPALITÉ EN REGARD DE LA SÉCURITÉ INCENDIE (SXX-010)
 - 5.3 TRANSACTION IMMOBILIÈRE, 7, RUE MORIN, BERTHIER-SUR-MER (J21-005)
6. RÈGLEMENTS – SOUMISSIONS – CONTRATS
 - 6.1 ADOPTION DU RÈGLEMENT N°332 ABROGEANT LE RÈGLEMENT N°271 RELATIVEMENT AU STATIONNEMENT
 - 6.2 AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET RÈGLEMENT N°333 RELATIF AUX POUVOIRS ET OBLIGATIONS DU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER
 - 6.3 AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET RÈGLEMENT N°334 RELATIF À LA DÉLÉGATION DU POUVOIR D'AUTORISER DES DÉPENSES ET DE CONCLURE DES CONTRATS AU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER ET AU SECRÉTAIRE-TRÉSORIER ADJOINT
 - 6.4 ENTENTE DE PRINCIPE POUR LA VENTE D'ACTIFS DE LA MARINA, LE TRANSFERT DU BAIL DES CROISIÈRES AML/LACHANCE ET LE TRANSFERT DU LOT D'EAU (J21-001)
 - 6.5 DEMANDE D'ACQUISITION D'UNE PARCELLE REMBLAYÉE DU DOMAINE PUBLIC POUR LES TERRAINS DU PARC FLUVIAL ET TRANSFERT D'UN BAIL DE LOT EN EAU PROFONDE (J21-001)
 - 6.6 VENTE DU 38, ROUTE DE SAINT-FRANÇOIS À THÉO BBQ (J20-010)
 - 6.7 CARACTÉRISATION ÉCOLOGIQUE DES MILIEUX HUMIDES SITUÉS AU SUD DE LA RUE DU PERCE-NEIGE (Q20-001)
 - 6.8 CONTRAT POUR LA MODERNISATION DES MODULES DE JEUX DU PARC DE LOISIRS (I20-005)



N° de résolution
ou annotation



Procès-verbal des Délibérations du Conseil de la Municipalité de Berthier-sur-Mer

6.9 ACHAT DE MATÉRIEL INFORMATIQUE (TXX-003)

6.10 ACHAT DE BOYAUX ET ACCESSOIRES POUR LE SERVICE DE
SÉCURITÉ INCENDIE ET CIVILE (SXX-011)

7. URBANISME

7.1 DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU COMITÉ D'URBANISME
DU 1^{ER} MARS 2021

7.2 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE, SPA DE NAGE, 43, RUE DE
L'ANSE

7.3 DEMANDE SOUMISE AU PIIA, NOUVELLE RÉSIDENCE UNIFAMILIALE,
30, CHEMIN DES GRÈVES

7.4 DEMANDE SOUMISE AU PIIA, GARAGE DÉTACHÉ, 488, RUE
PRINCIPALE OUEST

8. CORRESPONDANCE

9. RAPPORTS DES COMITÉS

10. PÉRIODE DE QUESTIONS

11. CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE

1. OUVERTURE

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président.

2. ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil renoncent à la lecture de l'ordre du jour.

2021-036

IL EST PROPOSÉ PAR Claire Bossé, APPUYÉ PAR Diane Blais ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que déposé et, en conséquence, il demeure ouvert à toute modification.

ADOPTÉE

3. PROCÈS-VERBAUX DE FÉVRIER 2021

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 1^{er} février 2021;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal du 11 février 2021;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil renoncent à la lecture des procès-verbaux;

2021-037

IL EST PROPOSÉ PAR Marie Tanguay, APPUYÉ PAR Mario Cantin ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'ADOPTER les procès-verbaux des séances du 1^{er} et 11 février 2021.

ADOPTÉE

4. FINANCES

4.1 COMPTES

CONSIDÉRANT QUE le Conseil prend acte de la liste des comptes payés en vertu des dépenses incompressibles, de la délégation d'autoriser des dépenses du directeur général et secrétaire-trésorier et des autorisations de paiement de comptes en regard des décisions prises dans le cadre des séances précédentes.

2021-043

IL EST PROPOSÉ PAR Jocelyn Lapointe, APPUYÉ PAR Marie Tanguay ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'APPROUVER la liste des comptes à payer et d'autoriser le paiement des comptes suivants :

Fournisseurs	détails	montant
Ministre des Finances	analyse demande nettoyage plage	699.00
MonBuro	fournitures de bureau	44.59
Hydro-Québec	éclairage public	2 219.55
	puits boul. Blais Ouest	803.43



N° de résolution
ou annotation



Procès-verbal des Délibérations du Conseil de la Municipalité de Berthier-sur-Mer

	Fée des glaces	29.78	
	station pompage Anse	763.18	
	pompe chemin du Fleuve	44.84	
	parc Jean Lesage	29.78	
	poste incendie	142.42	
	immeuble municipal	249.35	
	station pompage Peupliers	738.58	
	garage municipal	212.91	
	étangs	3 801.57	
	piscine municipale	1 287.53	
	centre de loisirs	1 407.87	
	puits garage	511.47	
	pompe Principale Ouest	323.32	
	38, route St-François	709.88	
	usine traitement eau	1 893.19	15 168.65
Telus			294.33
MRC de Montmagny	collecte sélective	2 302.38	
	fosses septiques	390.00	
	internet	222.00	
	comptes de taxes	380.00	
	inspecteur municipal	16 527.50	19 821.88
Avantis coopérative	quincaillerie		1 133.87
Novicom Technologies Inc.	programmation radio	51.74	
	radio unité d'urgence	892.61	944.35
Receveur général du Canada	DAS février		2 510.47
Revenu Québec	DAS février		6 923.24
Retraite Québec	février		758.88
Spécialité Moteurs Berthier	brosse motorisée		4 311.56
Xerox	photocopieur	550.73	
	fournitures bureau	161.79	712.52
SAAQ	immatriculation		2 986.09
ADMQ	formation expropriation		113.83
Aréo-Feu	service incendie		223.06
Réseau Biblio	tarification annuelle		8 844.06
REM	quincaillerie caserne		74.67
Propane GRG	garage municipal	705.93	
	poste incendie	1 357.95	2 063.88
Pièces Auto GGM	camion voirie		35.86
Laforest Nova Aqua Inc.	sites de prélèvement		1 954.29
Tourisme Chaudière-Appalaches	publicité guide	2 528.30	
	adhésion	425.41	2 953.71
Concassés du Cap Inc.	transport ordures		7 248.77
Esco Distribution	aiguisage lame		37.94
CMP Mayer Inc.	service incendie		170.17
Distribution Praxair	premiers répondants	282.77	
	garage municipal	397.94	680.71
Arrêt Stop	essence voirie	851.87	
	essence incendie	370.63	1 222.50
Régie gestion mat. res. Mauricie	janvier		2 826.34
Environnex	analyse eau potable	372.81	
	analyse eaux usées	228.23	601.04
GSI environnement	bacs bruns		206.97
Bell Mobilité	cellulaire		102.25
Service de réparation JP Inc.	fer		225.27
6temTI	antivirus		372.52
Forfait Rosmar	déneigement contrat	32 614.55	
	stationnements	3 313.20	35 927.75
Urbam	conceptualisation cœur village		8 291.71
Transbelimont Inc.	cotisation annuelle		8 642.00
Lalimec inc.	adaptateur camion incendie		807.50
Fernand Corriveau	entretien patinoire		1 530.00
Location Sauvageau	unité d'urgence 2 mois		3 214.70
Camion Hélie	extra unité d'urgence	6 271.89	
	tuiles caoutchouc	248.26	6 520.15
Revenu Québec	tps à payer		2 103.34
Ministre des finances	lots de grève de la plage		362.17
Impressions Credo	journal mars		792.91
Visa	divers achats janvier		3 208.51
Service incendie	février		2 424.61



N° de résolution
ou annotation



Procès-verbal des Délibérations du Conseil de la Municipalité de Berthier-sur-Mer

Je soussigné, Martin Turgeon, directeur général et secrétaire trésorier de la municipalité de Berthier-sur-Mer, certifie que la municipalité de Berthier-sur-Mer dispose des crédits suffisants pour les fins visées par les comptes mentionnés plus haut au montant 160 092,62 \$

Martin Turgeon
ADOPTÉE

4.2 SOUMISSIONS POUR L'ÉMISSION DE BILLETS 108065-12, F21-003

Date d'ouverture :	2 mars 2021	Nombre de soumissions :	2
Heure d'ouverture :	10 h	Échéance moyenne :	4 ans et 1 mois
Lieu d'ouverture :	Ministère des Finances du Québec	Date d'émission :	9 mars 2021
Montant :	110 300 \$		

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Berthier sur Mer a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 9 mars 2021, au montant de 110 300 \$;

CONSIDÉRANT QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu deux soumissions conformes, le tout selon l'article 1066 du *Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C 27.1)* et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

1. CAISSE DESJARDINS DE LA MRC DE MONTMAGNY

10 200 \$	1,99000 %	2022
10 400 \$	1,99000 %	2023
10 600 \$	1,99000 %	2024
10 800 \$	1,99000 %	2025
68 300 \$	1,99000 %	2026

Prix : 100,00000 Coût réel : 1,99000 %

2. FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

10 200 \$	0,70000 %	2022
10 400 \$	0,75000 %	2023
10 600 \$	1,00000 %	2024
10 800 \$	1,30000 %	2025
68 300 \$	1,75000 %	2026

Prix : 98,00200 Coût réel : 2,09845 %

CONSIDÉRANT QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme CAISSE DESJARDINS DE LA MRC DE MONTMAGNY est la plus avantageuse.

2021-038

IL EST PROPOSÉ PAR Marie Tanguay APPUYÉ PAR Mario Cantin ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE la municipalité de Berthier-sur-Mer accepte l'offre qui lui est faite de CAISSE DESJARDINS DE LA MRC DE MONTMAGNY pour son emprunt par billets en date du 9 mars 2021 au montant de 110 300 \$ effectué en vertu du règlement d'emprunt numéro 261. Ces billets sont émis au prix de 100,00000 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série cinq (5) ans;

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci;

QUE le directeur général et secrétaire trésorier soit autorisé à signer les contrats.

ADOPTÉE



N° de résolution
ou annotation



Procès-verbal des Délibérations du Conseil de la Municipalité de Berthier-sur-Mer

4.3 RÉSOLUTION DE CONCORDANCE ET DE COURTE ÉCHÉANCE RELATIVEMENT À UN EMPRUNT PAR BILLETS AU MONTANT DE 110 300 \$ QUI SERA RÉALISÉ LE 9 MARS 2021, F21-003

CONSIDÉRANT QUE, conformément au règlement d'emprunt suivant et pour le montant indiqué, la municipalité de Berthier sur Mer souhaite emprunter par billets pour un montant total de 110 300 \$ qui sera réalisé le 9 mars 2021, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
261	110 300 \$

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier le règlement d'emprunt en conséquence;

CONSIDÉRANT QUE conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la *Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D 7)*, pour les fins de cet emprunt et pour le règlement d'emprunt numéro 261, la municipalité de Berthier sur Mer souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements.

2021-039

IL EST PROPOSÉ PAR Claire Bossé, APPUYÉ PAR Chantal Godin ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le règlement d'emprunt indiqué au 1^{er} alinéa du préambule soit financé par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 9 mars 2021;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 9 mars et le 9 septembre de chaque année;
3. les billets seront signés par le maire et le secrétaire-trésorier;
4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2022.	10 200 \$	
2023.	10 400 \$	
2024.	10 600 \$	
2025.	10 800 \$	
2026.	10 900 \$	(à payer en 2026)
2026.	57 400 \$	(à renouveler)

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2027 et suivantes, le terme prévu dans le règlement d'emprunt numéro 261 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 9 mars 2021), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

ADOPTÉE

4.4 AFFECTATION D'UNE PARTIE DE L'EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT À L'ACHAT D'UNE UNITÉ D'URGENCE USAGÉE POUR LE SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE ET CIVILE (S19-002)

CONSIDÉRANT la volonté du Conseil municipal de financer certaines immobilisations à même l'excédent de fonctionnement non affecté et ainsi éviter d'augmenter la charge fiscale des contribuables, la dette à long terme de la Municipalité et les intérêts associés;



N° de résolution
ou annotation

2021-040

2021-041



Procès-verbal des Délibérations du Conseil de la Municipalité de Berthier-sur-Mer

CONSIDÉRANT la résolution 2021-034 du 11 février 2021 autorisant le directeur général et secrétaire-trésorier à signer une offre d'achat pour l'acquisition du camion et de ses accessoires;

CONSIDÉRANT QUE l'indemnité de l'assureur de 7 000 \$ est affectée à l'achat du nouveau camion.

IL EST PROPOSÉ PAR Diane Blais, APPUYÉ PAR Mario Cantin ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'AFFECTER au surplus non affecté en date du 1^{er} janvier 2021, un montant de 165 422,39 \$ couvrant l'achat du camion, les accessoires et la radio UHF.

ADOPTÉE

4.5 AFFECTATION D'UNE PARTIE DE L'EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT AU FOND POUR LE DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE DE BERTHIER-SUR-MER POUR LE PROJET D'ACHAT D'ACTIFS DE LA MARINA ET DE DÉVELOPPEMENT DU PARC FLUVIAL (J21-001 ET I19-004)

CONSIDÉRANT la volonté du Conseil municipal de financer certaines immobilisations à même l'excédent de fonctionnement non affecté et ainsi éviter d'augmenter la charge fiscale des contribuables, la dette à long terme de la Municipalité et les intérêts associés;

CONSIDÉRANT QUE la résolution 2019-006 de la séance du Conseil du 14 janvier 2019 créant le *Fond pour le développement touristique de Berthier-sur-Mer* tout en y affectant une première tranche de 50 000 \$;

CONSIDÉRANT la résolution 2021-050 acceptant l'entente de principe entre la Corporation du Havre de Berthier-sur-Mer et la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE selon la même entente de principe, la vente d'une partie des actifs se ferait pour la somme d'environ 250 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil désire prévoir une affectation additionnelle de 50 000 \$ pour couvrir les frais professionnels, les frais de transaction et la réalisation de certains travaux urgents.

IL EST PROPOSÉ PAR Jocelyn Lapointe, APPUYÉ PAR Marie Tanguay ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'AFFECTER aux résultats de fonctionnement 2020, à même le surplus non affecté, un montant additionnel de 300 000 \$ au *Fond pour le développement touristique de Berthier-sur-Mer*, pour un total affecté de 350 000 \$.

ADOPTÉE

4.6 AFFECTATION SUPPLÉMENTAIRE D'UNE PARTIE DE L'EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT AU FOND POUR LA RÉALISATION DE PROJETS STRUCTURANTS POUR AMÉLIORER LE MILIEU DE VIE DE BERTHIER-SUR-MER

CONSIDÉRANT la volonté du conseil municipal de réserver des fonds pour la réalisation de projets visant à améliorer le milieu de vie des Berthelais, notamment pour l'amélioration du Centre de loisirs et du centre du village;

CONSIDÉRANT QUE la résolution 2019-005 de la séance du Conseil du 14 janvier 2019 créant le *Fond pour la réalisation de projets structurants pour améliorer le milieu de vie de Berthier-sur-Mer* tout en y affectant une première tranche de 175 000 \$;

CONSIDÉRANT le projet de requalification des immeubles municipaux présenté par la firme ABCP.



N° de résolution
ou annotation



Procès-verbal des Délibérations du Conseil de la Municipalité de Berthier-sur-Mer

IL EST PROPOSÉ PAR Chantal Godin, APPUYÉ PAR Diane Blais ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'AFFECTER au surplus non affecté en date du 1^{er} janvier 2021, un montant additionnel de 75 000 \$ au *Fond pour la réalisation de projets structurants pour améliorer le milieu de vue de Berthier-sur-Mer*, pour un total de 250 000\$.

ADOPTÉE

5. AFFAIRES NOUVELLES

5.1 TENUE DES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL PENDANT LA CRISE DE LA COVID-19

CONSIDÉRANT les différents mesures prises par décrets et arrêtés ministériels en lien avec la pandémie de la COVID-19;

CONSIDÉRANT l'arrêté ministériel numéro 2020-029, daté du 26 avril 2020, de la ministre de la Santé et des Services sociaux, qui précise que toute séance peut se tenir à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux;

CONSIDÉRANT QUE selon ce même arrêté, lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du Conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue sans la présence du public et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par téléconférence;

CONSIDÉRANT l'avis public publié à cet effet le 16 février 2021.

2021-044

IL EST PROPOSÉ PAR Marie Tanguay APPUYÉ PAR Chantal Godin ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil accepte que la présente séance soit tenue sans la présence du public et que les membres du Conseil et les officiers municipaux puissent y participer par téléconférence.

ADOPTÉ

5.2 RAPPORTS D'ACTIVITÉS 2019 ET 2020 DE LA MUNICIPALITÉ EN REGARD DE LA SÉCURITÉ INCENDIE (SXX-010)

CONSIDÉRANT QUE les municipalités sont responsables de certaines actions prévues au *Plan de mise en œuvre du schéma de couverture de risque en incendie* adopté par la MRC de Montmagny;

CONSIDÉRANT QUE la *Loi sur la sécurité incendie* indique que toute municipalité doit produire un rapport d'activité faisant état de ces actions et le remettre à la MRC;

CONSIDÉRANT QUE le Service de sécurité incendie a conséquemment complété le dit rapport.

2021-045

IL EST PROPOSÉ PAR Claire Bossé, APPUYÉ PAR Jocelyn Lapointe ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'ADOPTER le *Rapport d'activité annuel 2019* qui n'avait pas été remis au MSP et qui a été révisé pour y inclure de nouvelles données dans le cadre des travaux de révision du schéma de couverture de risque. Ainsi que le *Rapport d'activité annuel 2020* du Service de sécurité incendie et civile. Ceux-ci présentent les actions réalisées en lien avec le *Plan de mise en œuvre du schéma de couverture de risque en incendie* adopté par la MRC de Montmagny et applicable à la municipalité de Berthier-sur-Mer;



N° de résolution
ou annotation



Procès-verbal des Délibérations du Conseil de la Municipalité de Berthier-sur-Mer

QUE le Conseil municipal a pris connaissance des données des *Rapports d'activité annuels du Service de sécurité incendie* et qu'il l'adopte tel quel;

DE TRANSMETTRE copie de la présente résolution à la MRC de Montmagny et au directeur du Service de sécurité incendie et civile de la municipalité de Berthier-sur-Mer.

ADOPTÉE

5.3 TRANSACTION IMMOBILIÈRE, 7, RUE MORIN, BERTHIER-SUR-MER (J21-005)

CONSIDÉRANT QUE l'immeuble actuel servant à l'entreposage des camions de pompiers et situé au 22, rue Principale Est présente un grave problème au plan de la santé et sécurité des employés et de l'efficacité opérationnelle du Service de sécurité incendie car le bâtiment ne comporte qu'une seule porte de garage pour trois camions;

CONSIDÉRANT QUE le volet « Pôle civique » du projet de planification de l'aménagement et de l'utilisation de nos immeubles prévoit la démolition de l'actuelle caserne de la rue Principale Est dans un horizon de 5 ans;

CONSIDÉRANT QUE la résolution 2016-089 du 6 juin 2016 prévoit déjà une option d'achat du terrain vacant 3 476 974 (caserne actuelle) en faveur du propriétaire du lot adjacent 3 476 975;

CONSIDÉRANT QUE le garage sis au 7, rue Morin présente des caractéristiques permettant d'y entreposer les camions du Service de sécurité incendie à faible coût, tout en améliorant sensiblement la situation par rapport à l'ancienne caserne.

2020-052

IL EST PROPOSÉ PAR Marie Tanguay, APPUYÉ PAR Claire Bossé ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ :

D'AUTORISER le maire et le directeur-général et secrétaire-trésorier à déposer une offre d'achat et à négocier les conditions de vente pour l'immeuble sis au 7, rue Morin;

D'AUTORISER le directeur-général et secrétaire-trésorier à mandater l'ingénieur-conseil Michel Chamberland pour faire l'étude structurale en vue de la modification des portes de garage (I18-014).

ADOPTÉE

6. RÈGLEMENTS – SOUMISSIONS – CONTRATS

6.1 ADOPTION DU RÈGLEMENT N°332 ABROGEANT LE RÈGLEMENT N°271 RELATIVEMENT AU STATIONNEMENT

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné par Jocelyn Lapointe, conseiller au siège n°2, le 11 février 2021;

CONSIDÉRANT QUE le projet de règlement numéro 332 a été déposé et présenté par le secrétaire d'assemblée, à la demande du Conseil, le 11 février 2021;

CONSIDÉRANT QUE tous les conseillers déclarent avoir lu le règlement et renoncent ainsi à sa lecture.

2021-047

IL EST PROPOSÉ PAR Chantal Godin, APPUYÉ PAR Diane Blais ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

DE DÉCRÉTER l'adoption du *Règlement n°332 abrogeant le règlement n°271 relativement au stationnement*, le règlement sera joint en annexe au procès-verbal de la séance du 2 mars 2021.

ADOPTÉE

6.2 AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET RÈGLEMENT N°333 RELATIF AUX POUVOIRS ET OBLIGATIONS DU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

Avis de motion est par la présente donné par Marie Tanguay qu'à une séance ultérieure du conseil municipal sera adopté le *Règlement n°333 relatif aux pouvoirs*



N^o 2021-046
ou annotation

2021-048



Procès-verbal des Délibérations du Conseil de la Municipalité de Berthier-sur-Mer

et obligations du directeur général et secrétaire-trésorier. À la demande du président d'assemblée, le secrétaire présente à l'audience le projet de règlement. Des copies du projet sont disponibles sur demande pour consultation.

6.3 AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET RÈGLEMENT N°334 RELATIF À LA DÉLÉGATION DU POUVOIR D'AUTORISER DES DÉPENSES ET DE CONCLURE DES CONTRATS AU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE- TRÉSORIER ET AU SECRÉTAIRE-TRÉSORIER ADJOINT

Avis de motion est par la présente donné par Claire Bossé qu'à une séance ultérieure du conseil municipal sera adopté le *Règlement n°334 relatif à la délégation du pouvoir d'autoriser des dépenses et de conclure des contrats au directeur général et secrétaire-trésorier et au secrétaire-trésorier adjoint*. À la demande du président d'assemblée, le secrétaire présente à l'audience le projet de règlement. Des copies du projet sont disponibles sur demande pour consultation.

6.4 ENTENTE DE PRINCIPE POUR LA VENTE D'ACTIFS DE LA MARINA, LE TRANSFERT DU BAIL DES CROISIÈRES AML/LACHANCE ET LE TRANSFERT DU LOT D'EAU (J21-001)

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'administration de la Corporation du Havre de Berthier-sur-Mer (« Corporation ») et la municipalité de Berthier-sur-Mer (« Municipalité ») ont entamé des discussions au début de l'année 2019 afin de définir une entente de partenariat à long terme qui permettrait d'assurer le développement du site du Parc fluvial et la pérennité de ses activités, soit un parc public avec service de restauration, une marina de plaisance et un port d'attache pour les croisières desservant le lieu historique national de la Grosse-Île-et-le-Mémorial-des-Irlandais;

CONSIDÉRANT QUE les Parties conviennent que les principaux enjeux des négociations demeurent de sécuriser le financement à long terme du programme de dragage, d'assurer la pérennité des activités de plaisance, de préserver l'usage public de ce site exceptionnel et d'assurer le développement économique et touristique de la Municipalité et de la région;

CONSIDÉRANT les termes de l'entente de principe négociée entre les parties et résumés dans la lettre du président de la Corporation, René Aubé, datée du 19 février 2021 et approuvée par la majorité des membres de son conseil d'administration;

CONSIDÉRANT QU'afin de constituer un fond de dragage permettant de régler le principal enjeu financier auquel fait face la Corporation, ceux-ci s'engagent à verser 60 000 \$ par année pendant 10 ans dans un fond distinct, réservé en priorité, à la réalisation du plan de dragage. Le tout tel que décrit à l'annexe de la lettre de la Corporation du 19 février 2021;

CONSIDÉRANT QU'en contrepartie, la Municipalité s'engage à affecter la somme annuelle de 45 000 \$ au même fond de dragage. La somme provenant entièrement des fonds perçus par le bail avec le groupe Croisières AML/Lachance;

CONSIDÉRANT QUE cette promesse mutuelle de contribution au fond de dragage pour 10 ans est conditionnelle à ce que l'activité de croisière commerciale se poursuive pendant toute la période de l'entente et que le groupe Croisières AML/Lachance respecte ses obligations contractuelles;

CONSIDÉRANT QUE les termes de l'entente de principe sont équitables pour les deux parties, remplissent entièrement les objectifs du projet de partenariat et respectent la capacité de payer des contribuables;

CONSIDÉRANT QUE les Parties s'engagent à collaborer à la réalisation du projet de bonne foi et en tout transparence;

CONSIDÉRANT QUE l'entente finale est sujette à une nouvelle approbation de la Municipalité et des membres de la Corporation;



N° de résolution
ou annotation
2021-049



Procès-verbal des Délibérations du Conseil de la Municipalité de Berthier-sur-Mer

CONSIDÉRANT QU'en cas de refus de l'entente par les membres de la Corporation, celle-ci s'engage à rembourser à la Municipalité 50% des frais professionnels externes engagés à partir du 19 février 2021 pour conclure la transaction.

IL EST PROPOSÉ PAR Jocelyn Lapointe, APPUYÉ PAR Marie Tanguay ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE la municipalité de Berthier-sur-Mer approuve l'entente de principe pour la vente d'actifs de la marina, le transfert du bail des Croisières AML-Lachance et le transfert du lot d'eau. Le tout tel que résumé dans la lettre et son annexe transmise à la Municipalité par le président du conseil d'administration de la Corporation le 19 février 2021;

D'AUTORISER le directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité à mandater les professionnels externes nécessaires à la transaction et à payer tous les frais associés, le tout étant assujéti au remboursement de 50% de frais par la Corporation si celle-ci se retire du projet;

QUE l'entente finale soit soumise au Conseil municipal pour approbation par résolution.

ADOPTÉE

6.5 DEMANDE D'ACQUISITION D'UNE PARCELLE REMBLAYÉE DU DOMAINE PUBLIC POUR LES TERRAINS DU PARC FLUVIAL ET TRANSFERT D'UN BAIL DE LOT EN EAU PROFONDE (J21-001)

CONSIDÉRANT QU'une entente de principe est intervenue avec la Corporation du Havre de Berthier-sur-Mer (« Corporation ») et la municipalité de Berthier-sur-Mer (« Municipalité ») pour la vente de certains de leurs actifs, dont le lot 3 477 145 d'une superficie de 3 350,6 m²;

CONSIDÉRANT QUE le lot 3 477 145 de la Corporation fait partie intégrante du Parc fluvial de Berthier-sur-Mer d'une superficie totale de plus de 38 000 m²;

CONSIDÉRANT QUE la Corporation détient un bail pour un lot de grève et en eau profonde du Centre d'expertise hydrique du Québec (#9798-43) pour l'exploitation d'une marina depuis le 8 septembre 1987;

CONSIDÉRANT QUE la Corporation consent à ce que la Municipalité entame le processus d'aliénation du lot de grève à son bénéfice, comme l'autorise le quatrième alinéa de l'article 35 du *Règlement sur le domaine hydrique de l'État*;

CONSIDÉRANT QUE la Corporation consent à ce que le bail en eau profonde soit également transféré et renouvelé au nom de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité prendra en charge tous les frais d'administration et professionnels nécessaires au rachat de lot de grève et au transfert du bail du lot en eau profonde.

2021-050

IL EST PROPOSÉ PAR Marie Tanguay, APPUYÉ PAR Diane Blais ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE la municipalité de Berthier-sur-Mer s'engage à maintenir les lieux aux fins non lucratives actuelles, soit un parc public avec service de restauration, une marina de plaisance et un port d'attache pour les croisières desservant le lieu historique national de la Grosse-Île-et-le-Mémorial-des-Irlandais;

DE MANDATER le directeur général et secrétaire-trésorier de la municipalité afin de signer tous les documents nécessaires à l'aliénation du lot de grève et au transfert du bail du lot en eau profonde;

D'AUTORISER le directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité à mandater les professionnels nécessaires à la transaction et à payer tous les frais associés.

ADOPTÉE

6.6 VENTE DU 38, ROUTE DE SAINT-FRANÇOIS À THÉO BBQ (J20-010)

CONSIDÉRANT la résolution 2020-233 du 7 décembre 2020 autorisant le maire et le directeur général et secrétaire-trésorier à négocier les conditions de vente et à signer l'offre d'achat pour l'immeuble sis au 38, route de Saint-François;



N° de résolution
ou annotation
2021-051



Procès-verbal des Délibérations du Conseil de la Municipalité de Berthier-sur-Mer

CONSIDÉRANT QUE l'acheteur a accepté toutes les conditions et qu'il a signé la promesse d'achat.

IL EST PROPOSÉ PAR Claire Bossé, APPUYÉ PAR Chantal Godin ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

DE VENDRE à 8703329 CANADA LTÉE., ayant son siège au 185, chemin Saint-François est, Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud (Québec) G0R 3A0, libre de toute hypothèque publiée ou non, redevance, priorité ou charge quelconque et avec possession à la date de l'acte notarié, l'immeuble situé au 38, route de Saint-François à Berthier-sur-Mer avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances;

DE FAIRE cette vente pour le prix de CENT VINGT MILLE DOLLARS (120 000,00 \$) payable lors de la signature de l'acte notarié, auquel montant s'ajouteront les taxes applicables, le cas échéant;

QUE cet acte soit rédigé selon les termes et conditions contenus au projet d'acte préparé par M^e Maxime Létourneau, notaire, et soumis à notre assemblée pour approbation;

D'AUTORISER le maire, Richard Galibois, et le directeur-général, Martin Turgeon, à signer pour et au nom de la municipalité de Berthier-sur-Mer, tous actes et documents requis pour ce dossier de vente, à accepter les clauses usuelles, à négocier tous amendements requis et à signer tout autre document nécessaire afin de donner effet aux présentes;

DE TRANSMETTRE copie de la présente résolution à M^e Maxime Létourneau, notaire.

ADOPTÉE

6.7 CARACTÉRISATION ÉCOLOGIQUE DES MILIEUX HUMIDES SITUÉS AU SUD DE LA RUE DU PERCE-NEIGE (Q20-001)

CONSIDÉRANT QUE la caractérisation écologique des milieux humides situés au sud de la rue du Perce-Neige s'avère essentielle afin de planifier les aménagements futurs du secteur du Faubourg (Le Boisé Phase III);

CONSIDÉRANT les efforts de la Municipalité à développer ses quartiers résidentiels de façon harmonieuse tout en minimisant l'impact de la production industrielle sur la quiétude des résidents;

CONSIDÉRANT l'offre de services déposée par le GROUPE Géos Inc. qui a déjà effectué la caractérisation des sites situés en aval et en amont sur milieu à l'étude.

2021-053

IL EST PROPOSÉ PAR Jocelyn Lapointe, APPUYÉ PAR Chantal Godin ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

DE MANDATER le GROUPE Géos Inc. à procéder à la caractérisation des milieux humides, le tout quel que présenté dans l'offre de services de 3 000 \$ avant taxes déposée le 9 février 2021.

ADOPTÉE

6.8 CONTRAT POUR LA MODERNISATION DES MODULES DE JEUX DU PARC DE LOISIRS (I20-005)

Le module de jeux 1000 pattes installé il y a 10 ans au Parc des loisirs a très mal vieilli de sorte que plusieurs sections sont brisées ou hors d'usage, ce qui pourrait occasionner des problèmes de sécurité des utilisateurs. De plus les modules de balançoires et de balançoires à bascule ont été déclarés non conformes par notre assureur.

CONSIDÉRANT la proposition déposée par l'entreprise Go-Élan pour des modules de remplacement;

CONSIDÉRANT le projet sera financé par le Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2019-2023 (TECQ).

2021-054

IL EST PROPOSÉ PAR Chantal Godin, APPUYÉ PAR Diane Blais ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :



N° de résolution
ou annotation



Procès-verbal des Délibérations du Conseil de la Municipalité de Berthier-sur-Mer

DE COMMANDER les modules de jeux à la compagnie Go-Élan selon la soumission P-06677 déposé le 16 février 2021 au montant de 41 485 \$ plus taxes;

D'AFFECTER cette somme au Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2019-2023 (TECQ).

ADOPTÉE

6.9 ACHAT DE MATÉRIEL INFORMATIQUE (TXX-003)

Achat d'un ordinateur portable de nouvelle génération pour les besoins en graphisme de l'employée responsable du journal et des communications graphiques de la municipalité et de deux écrans, d'une station d'accueil et d'un clavier et d'une souris pour l'inspecteur municipal.

2021-055

IL EST PROPOSÉ PAR Jocelyn Lapointe, APPUYÉ PAR Marie Tanguay ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

DE PROCÉDER à l'achat d'un portable Lenovo ThinkPad T15 au montant de 1 465 \$ avant les taxes;

DE PROCÉDER à l'achat de deux écrans, d'une station d'accueil et d'un clavier et d'une souris pour l'inspecteur municipal au montant de 752 \$ avant les taxes.

ADOPTÉE

6.10 ACHAT DE BOYAUX ET ACCESSOIRES POUR LE SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE ET CIVILE (SXX-011)

Achat d'un boyau de 50 pieds (1,75 pouce de diamètre), de trois boyaux de 50 pieds (3 pouces de diamètre) et des adaptateurs pour remplacer des équipements désuets du Service de sécurité incendie et civile.

CONSIDÉRANT les propositions déposées par les compagnies L'Arsenal et Aréo-Feu.

2021-056

IL EST PROPOSÉ PAR Mario Cantin, APPUYÉ PAR Chantal Godin ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

DE PROCÉDER à l'achat de l'équipement au plus bas soumissionnaire L'Arsenal au montant de 1 729 \$ avant les taxes.

ADOPTÉE

7. URBANISME

7.1 DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU COMITÉ D'URBANISME DU 1^{ER} MARS 2021

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose au Conseil le procès-verbal de la réunion du comité d'urbanisme du 1^{er} mars 2021.

2021-057

7.2 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE, SPA DE NAGE, 43, RUE DE L'ANSE

La propriétaire demande l'installation d'un SPA de nage en cour avant.

Le projet présenté déroge au point suivant du règlement de zonage n°265 :

- Article 3.1.5.3 : Un spa est autorisé uniquement dans les cours latérales et la cour arrière.

CONSIDÉRANT QUE l'aménagement respecte le plan d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE le SPA de nage ne cause pas de préjudice aux propriétaires voisins;

CONSIDÉRANT QUE le SPA de nage ne peut être installé ailleurs sur la propriété en raison de la présence du fleuve en cours arrière;

CONSIDÉRANT QUE l'acceptation de cette demande ne peut causer aucun précédent en raison de demandes équivalentes déjà acceptées par le Conseil;

CONSIDÉRANT QUE le projet a été présenté au comité consultatif d'urbanisme du 1^{er} mars et qu'il recommande l'acceptation du projet;

CONSIDÉRANT l'avis public publié le 12 février 2021.



N° de résolution
ou annotation

2021-059

2021-060



Procès-verbal des Délibérations du Conseil de la Municipalité de Berthier-sur-Mer

IL EST PROPOSÉ PAR Chantal Godin APPUYÉ PAR Marie Tanguay ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'ACCORDER la dérogation mineure, le tout tel que décrit au plan de Yannick Desrosiers daté du 20 novembre 2020.

ADOPTÉE

7.3 DEMANDE SOUMISE AU PIIA, NOUVELLE RÉSIDENCE UNIFAMILIALE, 30, CHEMIN DES GRÈVES

- Unifamiliale isolée;
- Deux étages;
- Revêtement : Pierre et Canoxel;
- Dimensions : 12,19 m x 10,36 m.

CONSIDÉRANT QUE la demande respecte l'ensemble des critères associés au PIIA;

CONSIDÉRANT la superficie de terrain disponible, le type de revêtement et la végétation existante;

CONSIDÉRANT QUE le projet a été présenté au comité consultatif d'urbanisme du 1^{er} mars et qu'il recommande l'acceptation du projet.

IL EST PROPOSÉ PAR Jocelyn Lapointe APPUYÉ PAR Mario Cantin ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'AUTORISER le projet, le tout tel que décrit aux plans de construction d'Élaine Concept daté du 7 février 2021 et au plan projet d'implantation de Jean Casault daté du 9 février 2021, minute 4218.

ADOPTÉE

7.4 DEMANDE SOUMISE AU PIIA, GARAGE DÉTACHÉ, 488, RUE PRINCIPALE OUEST

- Utilisation résidentielle;
- Dimensions : 7,32 m x 6,1;
- Hauteur : 4,5 m;
- Revêtement : Bardeau de couleur identique à la résidence;
- Cour arrière.

CONSIDÉRANT QUE la demande respecte l'ensemble des critères associés au PIIA;

CONSIDÉRANT la superficie de terrain disponible et le type de revêtement extérieur;

CONSIDÉRANT QUE le projet a été présenté au comité consultatif d'urbanisme du 1^{er} mars et qu'il recommande l'acceptation du projet.

IL EST PROPOSÉ PAR Claire Bossé APPUYÉ PAR Chantal Godin ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'AUTORISER le projet, le tout tel que décrit au plan d'Yvon Blais daté du 26 février 2021.

ADOPTÉE

8. CORRESPONDANCE

- Réception de trois plaintes au niveau du déneigement et qui seront traitées par la direction générale.

9. RAPPORTS DES COMITÉS

- Claire Bossé : Elle travaille avec L'URLS sur une initiative pour recenser et regrouper les artisans régionaux du milieu culturel. Elle donne également un suivi sur la présentation prochaine d'un programme pour améliorer la couverture en arbres de nos parcs. Une initiative est également en cours pour une révision de la réglementation municipale au niveau des arbres sur les terrains privés.
- Mario Cantin : La boutique de la Corporation touristique sera de retour cet été, n'hésitez pas à les contacter si vous voulez offrir votre aide comme bénévole. L'activité de la St-Jean Baptiste sera de retour avec une édition adaptée au contexte sanitaire. Pour sa part, la Fête des Arts et traditions sera repoussée en 2022. Également, à la suite du conseil d'établissement de l'école, des commentaires ont été apportés sur les problématiques de circulation



N° de résolution
ou annotation



Procès-verbal des Délibérations du Conseil de la Municipalité de Berthier-sur-Mer

automobile sur la rue de Couvent. Il y a eu 16 inscriptions pour la maternelle 4 ans, le projet pourra se réaliser. Dès l'an prochain, l'école passera de 6 classes à 8. Finalement, chaque classe de l'école préparera un projet dans le cadre du 350° de la Municipalité.

- Diane Blais : Mme Blais fait un suivi sur le projet avec la problématique de bran de scie transporté par le vent dans le secteur du Faubourg. Les discussions avec Top Bedding avancent bien et nous serons bientôt en mesure de communiquer l'avancement du projet à la population.

10. PÉRIODE DE QUESTION

Pas de question

11. CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, le président déclare la clôture de l'assemblée.

Il est 20 h 16.

Président :

Secrétaire d'assemblée :